

Centre de santé communautaire de Dalhousie et de Lamèque

GUIDE DU CHEMINEMENT DES PATIENTS DANS UN CENTRE DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE LIÉ AU COVID-19

En tout temps, la sécurité du personnel est la priorité. Il est prérequis pour tout le personnel qui participera directement aux soins d'un patient COVID-19 suspecté, de bien maîtriser l'utilisation de l'équipement.

ACCUEIL

- Le personnel désigné au contrôle des portes accueille le patient avec l'équipement pour protection gouttelettes/contact.
- Révise et applique la liste de contrôle de présélection fournie par le Réseau de santé Vitalité.
- Dirige le patient sur l'unité qui le reçoit :
 - Service avec rendez-vous ;
 - Radiologie/laboratoire, si patient a rendez-vous ou requête d'examen en main ;
 - Visite à un patient admis en palliatif – une personne désignée seulement ;
 - Clinique sans rendez-vous :
 - Un patient qui se présente pour seulement un dépistage sera retourné à domicile avec le numéro de téléphone de la clinique sans rendez-vous puis recevra des conseils d'usage et d'auto-confinement.
 - Si le patient se présente pour la clinique sans rendez-vous avec symptômes légers, le patient sera retourné à domicile/auto avec le numéro de la clinique sans rendez-vous qu'il devra appeler pour prendre un rendez-vous téléphonique.
 - Si le patient présente des symptômes modérés à sévères, il demeure à l'entrée. Le code Stat est appelé et, ensuite, le 911 si nécessaire. L'infirmière devra s'habiller avec l'équipement de protection individuelle (ÉPI) (avec de l'équipement pour gouttelettes/contact) et rejoindra le patient à l'entrée. Seulement une personne de la famille demeure avec le patient pédiatrique (< 16 ans) et doit aussi porter un masque. À l'arrivée des ambulanciers, ceux-ci vont prendre en charge le patient.
- Si code bleu protégé, se référer au document **Prise en charge d'un arrêt cardiorespiratoire dans un Centre de santé communautaire.**